

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CD428

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 1, après le mot : « conditions », substituer au mot :

« de »

les mots :

« prévues à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.